

L'an deux mil quinze, le sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lilian MALIN, Mr Rodolphe MAZOYER, Mme Françoise WILLAUER, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Michel MOULON, Mr Lionel CABUT.

Excusés : Mme Marie-Thérèse MICHAUD,

Procuration :

Mme Marie-Thérèse MICHAUD à M. Jean-Louis DESBORDES

Le Conseil municipal nomme Mme Elisabeth LYONNAIS secrétaire de séance.

1/ Approbation des comptes administratifs 2014 :

Mme Françoise WILLAUER présente les comptes administratifs 2014. A l'issue de cette présentation, les deux comptes administratifs (budget assainissement et budget communal) sont approuvés à l'unanimité.

2/ Approbation du budget primitif assainissement :

Le Maire présente au conseil les grandes lignes du budget primitif assainissement. Il précise qu'il n'est pas prévu de travaux en investissement pour l'exercice 2015.

A l'issue de cette présentation le budget primitif assainissement est approuvé à l'unanimité.

3/ Approbation du budget primitif communal :

Le maire rappelle au conseil que l'exercice 2015 est marqué par une baisse très significative de la dotation globale de fonctionnement. Il remet à chaque conseiller un historique de l'évolution des dotations de l'Etat qui fait apparaître une baisse de la dotation forfaitaire de plus de plus de 5 800 € (8.65 %).

Il rappelle que le résultat de fonctionnement 2014 est excédentaire de 127 311.84 € et propose d'affecter ce résultat à hauteur de 36 133.13 € à la section d'investissement et le solde (91 178.71 €) en excédent de fonctionnement reporté. Le conseil valide cette proposition.

Il est procédé ensuite à la présentation du budget 2015. Un état détaillé par compte ainsi qu'une présentation synthétique du budget sont remis à chaque conseiller. Le Maire précise que l'essentiel des investissements sera consacré à la réhabilitation du local communal actuellement occupé par le GAEC de Binan. Il indique que le paiement de l'acquisition de la maison Morel n'a pas pu être effectué en 2014 et qu'il sera donc comptabilisé au titre des investissements 2015.

A l'issue de cette présentation, le budget principal 2015 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

4/ Rythmes scolaires : le Maire informe le conseil que la commune de Dommartin, qui dans un premier temps n'avait pas souhaité réaliser un PEDT, décide finalement de s'engager dans ce projet. Les travaux seront menés conjointement et il convient d'organiser rapidement un planning de travail, le délai pour soumettre le projet à l'administration expirant à la fin du mois de mai 2015.

5/ Actualités communautaires :

Information relatives à la culture dans le cadre du projet communautaire : création d'un annuaire des associations ainsi qu'un lien internet entre les différents sites, inventaire des biens disponibles pour les

associations (chapiteaux...), organisation de journées citoyennes (nature, bâtiments...), ainsi que d'autres animations (café lecture, théâtre, salon des arts et de la création, fête de la musique).

Intervention du SIVOM du Louhannais à l'école de Condal et installation d'un composteur afin de recycler les déchets de la cantine.

6/ Questions diverses :

Le Maire soumet au conseil une demande d'une association jurassienne qui souhaiterait organiser à Condal une exposition de voitures « tuning ». Compte tenu du nombre de voitures annoncé (plus de 200 véhicules) et de l'espace disponible autour de la salle des fêtes le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Le Maire soumet au conseil une demande de subvention de l'association « le chemin d'Egrégore » dont l'objet est de restaurer le château des Crozes. Cette demande est présentée par la présidente, Mme Isabelle PAQUELIER, actuelle directrice de l'EHPAD, qui sollicite une contribution à hauteur de 500 € minimum.

Le Conseil décide de rejeter cette demande.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES

